



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Albi, le 10/07/2020

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Votre attention est appelée sur la publication au JORF du 10 juillet 2020 de l'arrêté du 16 juin 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boues du 27 avril au 12 mai 2020.

Les communes suivantes sont reconnues en état de catastrophe naturelle :

- **inondations et coulées de boue du 27 avril 2020** : commune de Lagrave
- **inondations et coulées de boue du 9 mai au 11 mai 2020** : Boissezon, Brassac, Cambounès, Cuq, Fontrieu, Lacrouzette, Montfa, Montredon-Labessonnié, Noailhac, Peyregoux, Puycalvel, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Salvy-de-la-Balme, Valdurenque et Verdalle
- **inondations et coulées de boue du 10 mai au 12 mai 2020** : Ambres, Burlats, Castres, Graulhet, Laboutarié, Montdragon, Réalmont, Saint-Gauzens, Saïx, Saint-Julien-du-Puy, Soual, Terre-de-Bancalié, Vénès, Vielmur-sur-Agout et Viviers-lès-Montagnes.

Les administrés ont un délai de 10 jours à compter de la parution de l'arrêté au JORF pour faire la déclaration auprès de leur assurance.

Contacts Presse :

Eugénie DURAND - 05 63 45 62 34/ 06 18 28 61 33 - eugenie.durand@tarn.gouv.fr

Noé CAPITANT - 05 63 45 60 87 - noe.capitant@tarn.gouv.fr

ASTREINTE COMMUNICATION (*après 18h, week-ends et jours fériés*) - 06 08 36 07 22

Courriel : pref-communication@tarn.gouv.fr - **Site internet** : <http://www.tarn.gouv.fr>